Fondation de France

Appel à projets 2016

Humanisation des soins

Accueillir et accompagner dans les lieux de soins

Date limite de réception des dossiers : 15 mars 2016

Contexte

Les progrès de la médecine, en particulier la prise en charge de plus en plus technique des maladies, ont un effet sans précédent sur l'amélioration de notre santé et de notre espérance de vie. Cependant, cette technicisation vient questionner et fragiliser la relation entre soignant et soigné, dont l'équilibre est fondamental dans l'acte de soins.

L'hyper-médicalisation, associée au manque de moyens et à la multiplication des recommandations et des protocoles, contribue à une déshumanisation des soins qui peut avoir des conséquences sur le processus thérapeutique des personnes malades.

La Fondation de France souhaite soutenir les soignants qui s'interrogent de manière pluridisciplinaire sur l'accueil des patients, sur le sens de leur pratique, et qui veulent améliorer celle-ci et développer avec les patients une relation de confiance, en prenant en compte la particularité de chacun. Elle veut également soutenir les proches afin qu'ils soient accueillis le mieux possible et qu'ils puissent être intégrés dans l'acte de soins.

Objectifs

La Fondation de France soutient des projets permettant de :

- favoriser un accueil et un accompagnement adaptés des personnes reçues, avec une attention particulière pour les situations d'inter-culturalité, de vulnérabilité et de précarité ;
- soutenir des soignants confrontés à des situations difficiles : refus de soins, annonces de maladies graves, violences, etc. ;
- soutenir les soignants souhaitant développer des techniques complémentaires et alternatives de prise en charge ;
- améliorer l'accueil et l'accompagnement de l'entourage.

Quelles sont les initiatives concernées ?

- Projets de formations d'équipe, notamment à l'évaluation des symptômes, à la douleur, à l'écoute, à l'annonce, à la communication non violente, à la prise en charge de personnes en situation de précarité, d'interculturalité…
- Projets autour de la médiation, l'interprétariat.
- Supervision, analyse de pratique, groupes de travail pluridisciplinaires (entre équipes, services, structures).
- Projets d'accueil des patients et des proches dans des lieux et avec des modes d'information adaptés, co-construction de projets de soin (proches, soignants, soignés).
- Formations aux situations spécifiques, à l'évolution des pathologies, à la prise en charge à domicile…

Qui peut répondre ?

Les structures de soins à but non lucratif, dans et hors de l'hôpital, et les associations d'usagers et de familles. Ces associations doivent justifier d'au moins deux ans d'existence.

Les initiatives concernant les personnes âgées en situation de vulnérabilité sont désormais prises en compte dans le cadre du programme « Personnes âgées », qui développe des appels à projets spécifiques, consultables sur notre site.

Critères de sélection

La Fondation de France examinera les demandes en tenant compte des critères suivants :

- qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe ;
- pluridisciplinarité des projets ;
- qualité des partenariats ;
- participation financière ou engagement de pérennisation de l'action de la part de l'établissement ;
- souci d'évaluation de la démarche.

La Fondation de France ne finance pas : les les postes salariés, les formations individuelles, le remplacement du personnel, les formations relevant de la formation continue. Elle ne finance pas les travaux et l'achat d'équipements médicaux. Les actions de communication et les projets audiovisuels qui ne sont pas partie intégrante d'une démarche de formation d'équipe(s), ne sont pas financés.
Les projets doivent être présentés par les équipes de soins concernées, et non par les prestataires sollicités pour participer au projet.
La Fondation de France ne soutient pas les vacations de techniques paramédicales (sophrologie, hypnothérapie, art-thérapie…).
Elle ne finance pas le fonctionnement habituel d'une structure, ni les projets de manière rétroactive : les demandes, qui peuvent être pluriannuelles, devront concerner des projets débutant mi-2016.

Les projets de recherche ou les études ne sont pas recevables dans cet appel à projets.

Tout dossier incomplet, manuscrit ou adressé hors délais sera refusé.

Comment répondre ?

Le dossier type de demande de subvention est téléchargeable sur **fondationdefrance.org**. Il devra être adressé **en deux exemplaires par courrier et par mail** avant le 15 mars 2016 à :

Sophie Lasserre – Appel à projets Humanisation des soins
Fondation de France
40, avenue Hoche – 75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 44
humanisation@fdf.org

La Fondation de France est à votre disposition pour vous renseigner sur les critères et le processus de sélection. L'annonce des projets subventionnés se fera au mois de juillet 2016, et sera exclusivement communiquée par courrier.

Aide méthodologique complémentaire

C+

Encourager la coproduction

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Parce que les personnes en grande fragilité peuvent être exclues des processus participatifs, cette aide est destinée à encourager la coproduction des projets avec ces publics. Elle pourra financer un accompagnement méthodologique mais aussi les coûts liés à la mobilisation des bénéficiaires.

Avec les 744 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 140 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation de France